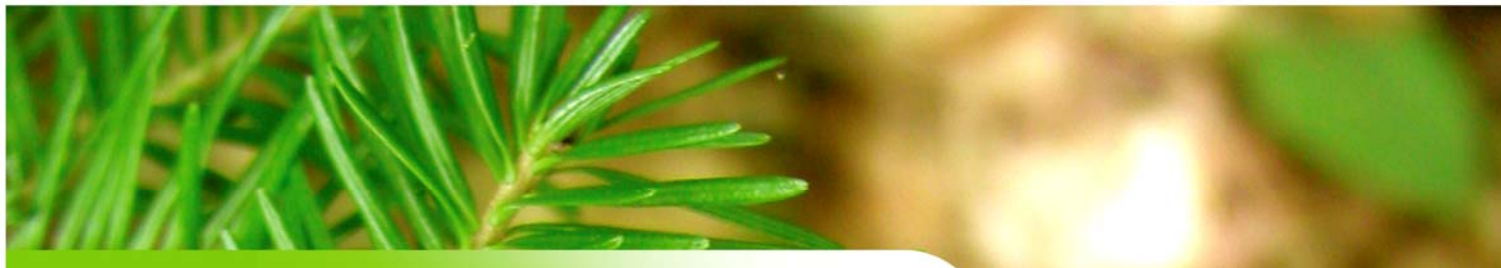


Annexe R

Portrait agricole de la zone d'étude, effectué par la firme Activa Environnement inc.



Photo©Élodie Beaulieu



PORTRAIT AGRICOLE

PARC ÉOLIEN MONTÉRÉGIE

N° DE RÉF. : 0840-6





Actif au cœur du développement!

**Portrait agricole du
Parc éolien Montérégie
de Kruger Énergie**

POUR SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT INC.

Février 2009

Activa Environnement inc.
106, rue Industrielle
New Richmond (Québec) G0C 2B0

Téléphone : (418) 392-5088
Sans frais : 1-866-392-5088
Télécopieur : (418) 392-5080
Courriel : info@activaenviro.ca
Internet : www.activaenviro.ca

Équipe de réalisation

Supervision et contrôle

Jean-François Hudon | Ingénieur forestier
Directeur général

Chargée de projet

Lucie Beaulieu | Biologiste et agronome

Préparation du rapport

Lucie Beaulieu | Biologiste et agronome
Odile Arsenault | Traductrice et technicienne en bureautique

Table des matières

1. MANDAT	1
2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE À L'ÉTUDE	1
2.1. Région de la Montérégie	1
2.2. Municipalités régionales de comté (MRC)	2
3. AFFECTATION DU TERRITOIRE	4
4. POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS	5
5. GESTION DE L'EAU	7
5.1. Drainage	7
5.2. Irrigation	7
5.3. Bassins versants prioritaires.....	8
6. STATISTIQUES AGRICOLES	9
6.1. Productions agricoles	9
6.2. Rendements agricoles	14
7. CONCLUSION	15
8. BIBLIOGRAPHIE	19

Liste des tableaux

Tableau 1. Classification des fermes selon la forme juridique.....	3
Tableau 2. Classification des fermes selon la classe de revenu.....	4
Tableau 3. Description du potentiel agricole des classes des sols du système ARDA pour le site à l'étude	5
Tableau 4. Répartition des classes de potentiel agricole.....	6
Tableau 5. Nombre d'exploitants agricoles	9
Tableau 6. Compilation des superficies cultivées par catégorie de production et par municipalité.....	10
Tableau 7. Affectation du territoire selon les catégories de culture pour Saint-Rémi et Saint-Michel	11
Tableau 8. Affectation du territoire selon les catégories de culture pour le site à l'étude	12
Tableau 9. Compilation du cheptel par catégorie de production et par municipalité	13
Tableau 10. Rendement de référence des céréales et du maïs fourrager pour 2008	15
Tableau 11. Rendement de référence du maïs-grain pour 2008.....	15
Tableau 12. Rendement de référence du foin et.....	15

Liste des figures

Figure 1. Disposition des bassins versants de la zone d'étude	8
Figure 2. Zonage pour le rendement des céréales et du maïs fourrager.	14
Figure 3. Zonage pour le rendement du maïs-grain.....	14

Portrait agricole du projet d'aménagement du parc éolien de Saint-Rémi

1. Mandat

C'est dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec (HQD A/O 2005-03) pour 2 000 MW en énergie éolienne, que la compagnie Kruger Énergie s'est vu accorder le projet de développer un parc éolien de 100 MW dans la région de la Montérégie au Québec. Activa Environnement a donc obtenu par SNC Lavalin, le mandat d'effectuer le portrait agricole pour le site à l'étude.

2. Description générale du site à l'étude

Située à l'intérieur de la région administrative de la Montérégie et dans les municipalités régionales de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville et de Roussillon, la zone à l'étude couvre en partie les municipalités de Saint-Rémi, de Saint-Isidore, de Saint-Mathieu, de Saint-Michel, de Mercier et de Saint-Constant pour une superficie totale de 11 072 ha.

2.1. Région de la Montérégie

La région administrative de la Montérégie couvre un territoire de 11 110,8 km² et comprend quinze municipalités régionales de comté (MRC), dont celles de Roussillon et des Jardins-de-Napierville. Avec une industrie agroalimentaire bien développée, la proximité de la frontière canado-américaine et ontarienne, la Montérégie possède un grand potentiel agricole. C'est aussi en Montérégie que la saison de végétation bénéficie du plus faible nombre de jours de gel au sol (environ 150 jours) et de la période d'ensoleillement la plus longue au Québec. Par conséquent, la durée de croissance s'étale sur plus de 200 jours. Les recettes monétaires agricoles de la région totalisent 1 943 millions de dollars. De ce montant, les productions les plus importantes sont la production laitière (420,1 millions de dollars), la production porcine (414,4 millions de dollars), les grandes cultures (323,5 millions de dollars), la production avicole (198,4 millions de dollars), la production maraîchère (légumes) (166,9 millions de dollars). Le secteur agricole maintient 15 687 emplois, ce qui représente 21 % des emplois de ce secteur au Québec. De plus, le quart des entreprises agricoles du Québec sont situées en Montérégie, soit 7 438 entreprises (MAPAQ, 2006).

Les terres agricoles de la Montérégie subissent des pressions face à l'étalement urbain, et ce, particulièrement dans la MRC des Jardins-de-Napierville où les terres noires sont convoitées. Les facteurs qui limitent le développement agricole en Montérégie sont les suivants :

- La perte d'environ 0,5 % de la superficie des sols organiques causée par le travail intensif du sol en production de légumes;
- Les inondations des terres en production de légumes causées par la fonte des neiges ou le ruissellement après des précipitations intensives;
- La disponibilité insuffisante de l'eau d'irrigation pour les cultures maraîchères est causée par l'importante demande en eau lors des périodes où les apports par

précipitation sont réduits, c'est-à-dire pendant la saison de croissance et lorsque la qualité de l'eau de surface est piètre. On considère les exigences en eau à 31 millions de m³/an pour la région, soit 17 % de la demande totale du Québec pour le secteur agricole. La production végétale exige à elle seule 47 % de la demande en eau principalement pour l'irrigation.

2.2. Municipalités régionales de comté (MRC)

MRC de Roussillon

La MRC de Roussillon couvre un territoire de 371,5 km² et englobe onze municipalités, dont celles de Saint-Isidore, de Mercier, de Saint-Constant et de Saint-Mathieu. La plaine au sud de la MRC est ondulée de bosses caillouteuses variant de 50 à 60 m d'altitude. Le point le plus élevé de la MRC se situe le long d'un coteau longeant le boulevard Sainte-Marguerite à Mercier (Brouillette, 2002).

La période sans gel varie de 125 à 140 jours et la saison de croissance (base 5 °C)¹ du secteur ouest de la MRC varie de 208 à 215 jours. Les précipitations totales annuelles sont de l'ordre de 900 mm. Le nombre d'unités thermiques maïs (UTM) est supérieur à 2 700. Les UTM correspondent à un système créé dans les années 1960 afin de recommander les hybrides et les variétés de soya et de maïs qui croissent le mieux selon les conditions climatiques (Brouillette, 2002). Au Québec, les UTM varient de moins de 1 700 UTM à plus de 3 500 UTM (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008).

Les recettes monétaires provenant des productions agricoles s'élèvent à 48,3 millions de dollars et correspondent à 2 % du revenu agricole de la région de la Montérégie. Les principales productions, soit la culture de légumes (18,5 millions de dollars), des céréales et des protéagineux (16,5 millions de dollars) et la production laitière (6,7 millions de dollars) représentent respectivement 38 %, 34 % et 14 % des recettes monétaires de la MRC. La production acéricole comprend 1 300 entailles, ce qui correspond à 0,1 % des entailles de la Montérégie. Le déséquilibre entre les productions animales et végétales entraîne un surplus de céréales et de fourrages. Selon l'estimation des surplus céréaliers et fourragers (Brouillette, 2002), l'excédent de 79 % de la production est dirigé à l'extérieur, afin de soutenir les productions animales du reste du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.

Le secteur agricole maintient 627 emplois à temps plein dans la MRC (Brouillette, 2002). Selon le recensement de 2006 de Statistique Canada, le nombre de fermes pour la MRC s'élève à 197 et le revenu brut moyen par ferme est de 309 038 \$ (revenu brut divisé par le nombre de fermes).

¹ La saison de croissance (base 5 °C) comprend l'addition de toutes les journées ayant une température moyenne de 5 °C ou plus.

MRC des Jardins-de-Napierville

La MRC des Jardins-de-Naperville couvre un territoire de 797 km² et englobe onze municipalités, dont celles de Saint-Rémi et de Saint-Michel. La plaine ondulée, située au nord-ouest de la MRC (Saint-Rémi et Saint-Michel), se renforce et s'élève jusqu'à 70 m d'altitude.

La période sans gel varie de 125 à 140 jours et la saison de croissance (base 5 °C) varie entre 201 et 208 jours. Les précipitations totales annuelles sont de l'ordre de 830 à 974 mm. Le nombre d'unités thermiques maïs (UTM) est supérieur à 2 700.

Les recettes monétaires qui proviennent des productions agricoles s'élèvent à 182,7 millions de dollars et correspondent à 10 % du revenu agricole de la région de la Montérégie. Les principales productions, soit la culture de légumes (101,43 millions de dollars), des céréales et des protéagineux (27,53 millions de dollars), la production laitière (15,12 millions de dollars), la production de volaille et d'œufs (11,72 millions de dollars) et la production de culture abritée (11,59 millions de dollars) représentent respectivement 55,5 %, 15,1 %, 8,3 %, 6,4 % et 6,3 % des recettes monétaires de la MRC. La production acéricole comprend 16 776 entailles, ce qui correspond à 8,9 % des entailles de la Montérégie. Le déséquilibre entre les productions animales et végétales entraîne un surplus de céréales et de fourrages. Selon l'estimation des surplus céréaliers et fourragers (Brouillette¹, 2002), l'excédent de l'ordre de 62 % de la production est dirigé à l'extérieur, afin de soutenir les productions animales du reste du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.

Le secteur agricole maintient 2 779 emplois à temps plein dans la MRC (Brouillette¹, 2002). Selon le recensement de 2006 de Statistique Canada, le nombre de fermes pour la MRC s'élève à 607 et le revenu brut moyen par ferme est de 358 186 \$ (revenu brut divisé par le nombre de fermes).

Les tableaux 1 et 2 caractérisent les fermes selon leur forme juridique et leur revenu brut total déclaré en 2005.

Tableau 1. Classification des fermes selon la forme juridique

Forme juridique	MRC		Région	Province
	Roussillon	Jardins-De-Naperville	administrative Montérégie	Québec
Ferme individuelle (à propriétaire unique)	105	298	3 399	15 241
Société de personnes sans contrat écrit	15	59	618	2 272
Société de personnes avec un contrat écrit	23	71	1 237	5 407
Compagnie (corporation) familiale	46	152	1 515	6 254
Compagnie (corporation) non familiale	8	26	341	1 472
Autres formes juridiques	0	1	8	29
Total	197	607	7 118	30 675

Source : Statistique Canada, recensement 2006.

Tableau 2. Classification des fermes selon la classe de revenu

Classe de revenu (\$)	MRC		Région administrative	Province
	Roussillon	Jardins-De-Naperville	Montérégie	Québec
- 10 000	22	66	7 747	4 554
10 000 à 24 999	30	74	786	4 234
25 000 à 49 999	25	69	794	3 802
50 000 à 99 999	24	80	946	3 860
100 000 à 249 999	45	121	1 552	6 214
250 000 à 499 999	26	100	1 259	4 820
500 000 à 999 999	18	51	670	2 165
1 000 000 à 1 999 999	3	21	219	702
2 000 000 et +	4	25	118	324
Total	197	607	14 091	30 675

Source : Statistique Canada, recensement 2006.

3. Affectation du territoire

Le zonage agricole a été établi à partir des informations numériques disponibles auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en date du 3 septembre 2008. Le zonage du site à l'étude est presque entièrement agricole, soit 95 % de la zone d'étude, ce qui correspond à 10 541 ha (carte 1). La MRC de Roussillon et Les Jardins-de-Napierville ont respectivement 55 % et 97 % de leur territoire en zonage agricole. Le territoire de la région Montérégie est zoné agricole à 81 %.

La zone agricole numérique n'a pas de valeur légale et ne peut donc servir de preuve formelle, les cartes de format papier faisant foi de tout. En effet, les plans papiers à l'échelle 1:20 000 qui accompagnent les décrets gouvernementaux et qui établissent les zones agricoles par municipalité constituent la version officielle et légale des limites de la zone agricole. Ces plans sont déposés à la CPTAQ, à l'officier de la publicité des droits et au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité locale concernée. Par contre, les données sous forme numérique de la zone agricole constituent une bonne source de référence et de repérage spatial qui permettent de se situer rapidement et de disposer d'une vue d'ensemble de la zone d'étude.

Selon les données écoforestières du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF), 9 337,21 ha du site à l'étude sont cultivés, ce qui représente 84 % du territoire (carte 1). Les données écoforestières ont été mises à jour par photo-interprétation. Les milieux humides, selon un rapport de Canards Illimités (Canard Illimités, 2006) représentent 1,4 % du site à l'étude, soit 153,33 ha réparti dans les sols organiques (carte 3).

4. Potentiel agricole des sols

Le site à l'étude se situe dans les basses-terres du Saint-Laurent. Ces terres sont caractérisées par leur topographie plane et sont divisées en deux par le fleuve Saint-Laurent. On y trouve des dépôts glaciaires, des tourbières et des dépôts marins (Mer de Champlain) qui sont déposés sur une plate-forme de roches sédimentaires (Côté et al, 2006).

L'inventaire des terres du Canada, mieux connu sous le nom de Système ARDA (aménagement rural et développement agricole) donne un aperçu des sols selon leur potentiel de production agricole. Dans cet inventaire, les sols minéraux se subdivisent en sept grandes classes selon leur potentiel en matière de production agricole. Un sol de classe 1 aura un meilleur potentiel agricole qu'un sol de classe 2. Chacune des classes peut être associée à des limitations pour l'agriculture, comme une basse fertilité, un relief défavorable, la présence de roches, etc. Ces limitations sont les mêmes pour chaque classe, mais leur intensité diffère. L'intensité de la limitation sera plus importante de la première à la septième classe (une limitation de basse fertilité sera plus restrictive pour un sol en classe 5 qu'en classe 3). Le système ARDA permet donc de donner un aperçu du potentiel agricole des terres. Cependant, les travaux effectués sur les terres au fil des années ou leur abandon influenceront le potentiel agricole. Ainsi, le classement des sols présenté au tableau 1 ne traduit qu'une partie de la réalité d'aujourd'hui.

Le système de classement ARDA permet de définir le potentiel des sols pour l'agriculture nonobstant leurs usages. En d'autres termes, un sol de classe 1 n'ayant aucune limitation pourrait très bien ne pas être cultivé et pourrait correspondre à une forêt ou encore à une zone résidentielle.

Tableau 3. Description du potentiel agricole des classes des sols du système ARDA pour le site à l'étude

Classes	Potentiel	Limitations pour le site à l'étude
2	Sols présentant des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation.	T : Relief défavorable
3	Sols présentant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation.	P : Sol pierreux W : Surabondance d'eau
4	Sols présentant des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages.	F : Basse fertilité M : Manque d'humidité
5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration.	I : Inondations causées par des cours d'eau ou des lacs
O	Sols organiques (sols présentant 30 % et plus de matière organique et possédant une couche consolidée de débris organiques d'au moins 12 pouces de profondeur).	

La répartition des classes de potentiel agricole pour le secteur à l'étude est présentée au tableau 4 ainsi que sur une carte annexée au document (carte 3). Selon ce tableau, 75 % du sol de la zone d'étude correspond à la classe 2; il s'agit donc de sols présentant des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou qui exigent l'application de mesures ordinaires de conservation. La gestion et la culture dans les sols de classe 2 sont plutôt faciles et le rendement des cultures est moyennement élevé à élevé, et ce, pour une assez vaste gamme de grandes cultures qui sont adaptées aux conditions climatiques de la région. Toujours en fonction du système de classement du potentiel des sols, 9 % du sol du site à l'étude est considéré comme organique. Ces terres noires sont plus présentes au sud de Saint-Rémi et créent une bande qui se prolonge vers le nord; le reste des terres noires se situent au sud des municipalités de Saint-Michel et de Saint-Isidore. En plus de la classe organique du système ARDA, il est possible de cartographier les sols organiques à partir des études pédologiques (carte 3). Les études pédologiques ont été numérisées à l'échelle 1:20 000, ainsi on obtient une meilleure précision de l'emplacement des sols organiques comparativement au système ARDA. Selon ces données 898,60 ha du site à l'étude correspondent à des terres organiques, soit 8 % de la superficie. Il faut noter que les études pédologiques ne fournissent pas le potentiel agricole des sols, mais seulement la classification de ces derniers en fonction des différentes séries de sols. Le sol de classe 2 pour la MRC de Roussillon, la MRC Les Jardins-de-Napierville et la région de la Montérégie représentent respectivement 84 %, 43 % et 36 % de la superficie.

Tableau 4. Répartition des classes de potentiel agricole

Classes	Site à l'étude		MRC Roussillon		MRC Jardins-de-Napierville		Montérégie	
	Superficie (ha)	Proportion (%)	Superficie (ha)	Proportion (%)	Superficie (ha)	Proportion (%)	Superficie (ha)	Proportion (%)
1	0	0	488,78	1,10	14,14	0,2	19 444,15	1,70
2	8 289	75,02	37 379,86	83,97	34 690,84	43,13	408 117,66	35,71
3	724	6,55	4 085,03	9,18	5 200,69	6,47	220 688,12	19,31
4	937	8,48	69,63	0,15	6 604,89	8,21	234 506,14	20,52
5	101	0,91	469,66	1,05	8 363,39	10,40	78 457,55	6,86
6	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	756,49	1,70	6 597,48	8,20	127 834,02	11,19
O	998	9,03	1 263,64	2,84	18 955,77	23,57	53 708,32	4,70
Total	11 072	100	44 513,09	100	80 427,20	100	1 142 755,96	100

Source : Feuilles numériques du potentiel des sols, ARDA

5. Gestion de l'eau

5.1. Drainage

Deux catégories de drainage d'origine anthropique existent. La première est le drainage souterrain, c'est-à-dire la pose de drains agricoles souterrains qui se font soit de façon systématique ou de façon partielle. Le drainage souterrain systématique couvre tout le territoire à drainer de façon systématique, tandis que le drainage souterrain partiel ne couvre que certains secteurs problématiques, telles que les cuvettes. La deuxième catégorie est le drainage de surface qui comprend, entre autres, la mise en place de fossés, d'avaloirs, de rigoles d'interception, de tranchées filtrantes, etc.

La zone à l'étude est caractérisée par l'absence de pente et une agriculture intensive majoritairement composée de cultures annuelles. Dans ce type de topographie et de culture, le drainage souterrain systématique est courant. Près de 80 à 90 % de la superficie cultivée et 100 % de la superficie des terres noires du site à l'étude présente un drainage souterrain systématique. L'espace entre les drains agricoles souterrains est habituellement de l'ordre de 40 à 45 pieds (13 à 15 m) et les 2/3 des drains sont normalement disposés dans le sens de la longueur du lot lorsque la topographie le permet (Lamarre, G. MAPAQ, comm. pers.). L'installation des drains a été effectuée en grande partie avant les années 1994-1995, années qui correspondent à l'arrêt des subventions provinciales. Depuis l'arrêt de ces subventions, il se pose quelques centaines de milliers de mètres de drains agricoles dans cette région (Boursier, G., comm. pers.).

Le Cadre de référence d'Hydro-Québec fait mention du drainage souterrain. La section 3.3.5 de ce Cadre de référence mentionne d'éviter les drains souterrains dont les propriétaires connaissent habituellement l'emplacement.

Le drainage de surface pour la zone d'étude est fortement développé. La zone est caractérisée par la présence de beaucoup de fossés agricoles, mais peu d'avaloirs ou de rigoles d'interception.

5.2. Irrigation

Deux principaux systèmes d'irrigation sont présents dans la zone d'étude. Le premier est le système d'irrigation par aspersion qui consiste à installer des barres d'irrigations suspendues au-dessus des cultures. Les barres d'irrigation permettent de diriger l'eau à partir d'un bassin ou d'un puits vers des gicleurs (ou canons) disposés de façon régulière sur les barres d'irrigation. Le deuxième système d'irrigation est celui du goutte-à-goutte. Ce système est utilisé pour irriguer les cultures sous paillis plastique où l'on trouve, entre autres, la culture des poivrons, des tomates et des concombres. Le système consiste à installer une tubulure en polyéthène percée et légèrement enfouie dans le sol sous le paillis plastique (Yelle, P-É. MAPAQ, comm. pers.).

Les terres noires sont toutes irriguées avec le système d'irrigation par aspersion ou le système d'irrigation goutte-à-goutte. Dans les terres minérales, la culture maraîchère est irriguée, exception faite du maïs sucré qui n'est jamais irrigué (Yelle, P-É. MAPAQ, comm. pers.).

Comparativement au reste de la région, le site à l'étude présente peu de terres noires et par le fait même peu de cultures maraîchères en terre noire qui sont des cultures exigeantes en termes d'irrigation. Les besoins annuels moyens en eau d'irrigation seraient approximativement de l'ordre de 50 à 70 mm/ha pour les cultures de légumes. Les besoins moyens sont calculés sur une base bisannuelle, soit l'année la plus sèche sur deux années de croissance (Beaulieu, R. 2006). La culture des fruits exige une moyenne de 100 mm d'eau d'irrigation par année. Les autres cultures ne sont pas irriguées (Beaulieu, R. MAPAQ, comm. pers.).

5.3. Bassins versants prioritaires

Le site à l'étude est situé à cheval entre les bassins versants de la rivière Châteauguay, de la rivière Tortue et de la rivière Saint-Régis. Seul le bassin versant de la rivière Châteauguay est considéré comme faisant partie des bassins versants prioritaires visés par une gestion intégrée de l'eau par bassin versant tel qu'il est prévu dans la Politique de l'eau.

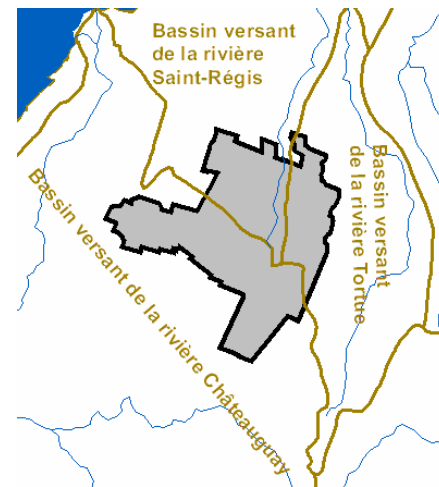


Figure 1. Disposition des bassins versants de la zone d'étude

La problématique du bassin versant de la rivière Châteauguay peut se résumer par une qualité de ses eaux qui est étroitement liée à l'occupation du territoire. Avant son entrée sur les sols québécois, la rivière Châteauguay présente une qualité d'eau douteuse, due à des teneurs élevées en phosphore et en chlorophylle. Entre la frontière et l'aval de Huntingdon, la qualité de l'eau de la rivière s'améliore un peu, mais se détériore à nouveau au fur et à mesure que les activités agricoles et l'apport en éléments nutritifs des rivières des Anglais, des Fèves, des Esturgeons et du ruisseau Norton s'intensifient. Malgré les interventions d'assainissement urbain et une amélioration de la qualité bactériologique de l'eau, le degré de pollution résiduelle demeure important et est principalement causé par la pollution diffuse d'origine agricole (Simoneau, 2007).

Selon les articles 46, 47, 47.1 et 50.3 du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), les nouveaux élevages porcins ne sont pas autorisés, et la superficie en culture des végétaux est réglementée dans la municipalité de Saint-Isidore (municipalité de l'annexe II du REA). Pour les municipalités de Saint-Rémi, de Saint-Michel, de Saint-Mathieu, de Saint-Constant et de Mercier (municipalités de l'annexe III du REA) la superficie en culture des végétaux est aussi réglementée et les nouveaux élevages porcins y sont autorisés, mais seulement sous certaines conditions. Le retrait de superficies dédiées à la culture des végétaux dans ces municipalités peut influencer l'espace disponible à l'épandage des fertilisants d'origine animale.

6. Statistiques agricoles

6.1. Productions agricoles

Les producteurs enregistrés auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sont dans l'obligation de remplir des fiches descriptives de leur exploitation. Les statistiques présentées dans les tableaux 5, 8 et 9 ont été compilées à partir des fiches d'enregistrement mises à jour en 2007. Pour chacune des catégories, les types de culture ou de production animale qui y sont inclus sont décrits en annexe 2. Étant donné la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les statistiques pour les catégories qui regroupent moins de quatre exploitations ne peuvent être divulguées.

Tableau 5. Nombre d'exploitants agricoles

	St-Mathieu	St-Constant	St-Isidore	Mercier	St-Michel	St-Rémi
Nombre d'exploitants agricoles	23	33	41	46	71	110

Source : Fiche d'enregistrement des producteurs agricoles. MAPAQ 2007

En général, la distribution des catégories de culture, selon leur importance en superficie, est relativement semblable pour toutes les municipalités partiellement incluses à l'intérieur du site à l'étude (tableau 6). Ce sont les céréales, les oléagineux, les légumineuses et les autres grains qui sont principalement cultivés (51 % de la superficie) et vient ensuite la culture maraîchère (légumes) avec 24 % de la superficie. Les terres non cultivées et les fourrages occupent respectivement 9 % et 7 % de la surface. Le reste des catégories de cultures occupent approximativement 6 % du territoire.

Tableau 6. Compilation des superficies cultivées par catégorie de production et par municipalité

Catégorie	St-Mathieu		St-Constant		St-Isidore		Mercier		St-Michel		St-Rémi		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	2002	79,73	1792	52,63	3149	71,58	1822	63,75	1960	37,59	2030	31,90	12755	51,53
Culture abritée ¹	0	0,00	2	0,06	nd	0,00	4	0,14	5	0,10	35	0,55	46	0,19
Fourrage	104	4,14	617	18,12	315	7,16	116	4,06	98	1,88	463	7,28	1713	6,92
Pâturage	0	0,00	67	1,97	15	0,34	nd	0,00	39	0,75	54	0,85	175	0,71
Fruits	nd	0,00	nd	0,00	32	0,73	81	2,83	nd	0,00	122	1,92	235	0,95
Légumes ²	169	6,73	691	20,29	590	13,41	617	21,59	1842	35,33	2114	33,22	6023	24,33
Horticulture	0	0,00	21	0,62	0	0,00	nd	0,00	0	0,00	4	0,06	25	0,10
Acériculture	0	0,00	0	0,00	nd	0,00	0	0,00	nd	0,00	21	0,33	21	0,08
Superficie non cultivée ³	157	6,25	162	4,76	202	4,59	184	6,44	643	12,33	861	13,53	2209	8,92
Autres superficies	79	3,15	53	1,56	96	2,18	34	1,19	627	12,03	660	10,37	1549	6,26
TOTAL	2 511	100	3 405	100	4 399	100	2 858	100	5 214	100	6 364	100	24 751	100

Source : Fiche d'enregistrement des producteurs agricoles. MAPAQ 2007

¹ : Culture sous serre.

² : Légumes frais et de transformation.

³ : Comprend les friches, les boisés, les plantations forestières et autres (savane, étang, etc.).

Selon le recensement de 2006 de Statistique Canada, il est possible de détailler les superficies cultivées selon le type de production. Le tableau 7 présente les superficies cultivées selon le type de légumes pour les municipalités partiellement incluses dans le site à l'étude. Le tableau 7 présente aussi le nombre d'entailles enregistrées lors du recensement de 2006. Il n'y a aucune exploitation acéricole dans les municipalités de Mercier et de Saint-Michel. Les exploitations acéricoles pour les autres municipalités, exception faite de Saint-Rémi, sont en nombre insuffisant pour connaître le nombre d'entailles.

Tableau 7. Affectation du territoire selon les catégories de culture pour Saint-Rémi et Saint-Michel

Légumes	Superficie en ha					
	St-Mathieu	St-Constant	St-Isidore	Mercier	St-Michel	St-Rémi
Maïs sucré	nd*	nd	45	132	nd	230
Tomate	nd	nd	5	34	3	96
Concombre	nd	nd	nd	49	36	201
Pois vert	nd	nd	nd	212	nd	0
Haricot	nd	nd	nd	19	165	342
Chou	nd	0	0	nd	68	262
Chou chinois	0	0	nd	0	5	nd
Chou-fleur	nd	0	nd	0	nd	64
Brocoli	nd	nd	nd	66	nd	
Chou de Bruxelles	0	0	0	nd	0	0
Carotte	nd	nd	nd	0	318	nd
Rutabaga et navet	0	0	0	0	nd	0
Betterave	nd	nd	nd	0	nd	0
Radis	nd	nd	0	0	nd	0
Échalote et oignon vert	nd	nd	0	0	nd	nd
Oignon	12	nd	nd	0	nd	110
Céleri	nd	nd	nd	0	nd	nd
Laitue	nd	nd	nd	0	234	362
Épinard	nd	nd	nd	nd	5	nd
Poivron et piment	nd	nd	nd	108	nd	112
Citrouille	nd	nd	10	16	6	nd
Courge et zucchini	nd	0	nd	8	13	nd
Asperge productive	nd	0	0	0	0	0
Asperge non productive	nd	0	0	0	0	0
Autres légumes	5	0	nd	18	nd	nd
Nombre d'entailles	nd	nd	nd	0	0	6 649

Source : Statistique Canada, recensement 2006.

* : Statistiques non disponibles étant donné le nombre insuffisant de déclarants.

Afin de situer l'emplacement des cultures à l'intérieur du site à l'étude selon les grandes catégories, les données tirées de la base de données des cultures généralisées (BDCG) de La Financière agricole ont été utilisées. Bien que la BDCG couvre près de 90 % du territoire cultivé au Québec, certains secteurs ne sont pas répertoriés dans la base de données (carte 2). La superficie dite non disponible qui couvre près de 20 % du territoire correspond à des terres où la culture n'a pas été déclarée et qui ne sont pas assurées, mais dont le propriétaire est un

client de La Financière agricole. Ces terres sont donc répertoriées dans la BDCG, mais ne correspondent à aucune des catégories de culture. Les terres agricoles des propriétaires qui ne sont pas des clients de La Financière ne sont pas répertoriées par la BDCG. Le tableau 8 présente les superficies cultivées selon les grandes catégories des terres assurées par La Financière agricole pour la zone à l'étude. Pour le site à l'étude, ce sont les cultures du maïs et du soya qui sont principalement pratiquées et couvrent 32 % de la superficie déclarée à La Financière agricole. La culture maraîchère suit avec une couverture de 7 % de la superficie.

Tableau 8. Affectation du territoire selon les catégories de culture pour le site à l'étude

Cultures	Superficie (ha)	Proportion (%)
Foin	441,24	3,99
Maïs	2 353,19	21,25
Blé	590,35	5,33
Orge	141,10	1,27
Avoine	49,56	0,45
Soya	1 230,50	11,11
Canola	0	0
Autres céréales	17,89	0,17
Maraîcher	719,31	6,92
Petits fruits	8,64	0,08
Cultures mixtes	152,42	1,38
Non disponible	2 118,88	19,14
Autres*	3 201,68	28,92
Total	11 072	100

Source : Base de données des cultures généralisées 2007 (BDCG)

Les productions animales sont nettement moins importantes que les productions végétales pour les municipalités partiellement incluses dans le site à l'étude. Ce même constat peut s'appliquer aux MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville dont la production végétale prime sur la production animale.

Selon les valeurs du tableau 9, les municipalités de Saint-Mathieu et de Mercier ne présentent aucun cheptel (s'il y a quatre déclarants et moins, les informations ne peuvent être disponibles). Pour toutes les municipalités confondues, c'est la production avicole qui est la plus importante avec 39 % de la production animale, suivie par la production laitière (34 %), la production ovine et caprine (14 %) et la production bovine (7 %). Bien que la production avicole soit la plus importante pour le site à l'étude, c'est dans la municipalité de Saint-Rémi que se trouve tout le cheptel qui correspond à 73 % des productions animales de cette municipalité.

Le cheptel laitier se concentre dans les municipalités de Saint-Isidore (100 %), de Saint-Constant (60 %) et de Saint-Rémi (16 %) et la production ovine et caprine dans les municipalités de Saint-Michel (52 %) et de Saint-Constant (38 %).

Tableau 9. Compilation du cheptel par catégorie de production et par municipalité

Catégorie	St-Mathieu		St-Constant		St-Isidore		Mercier		St-Michel		St-Rémi		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Laitière	0	0,00	640	59,98	975	100,00	nd	0,00	nd	0,00	573	16,46	2188	33,79
Aquicole	0	0,00	nd	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Bovine	0	0,00	nd	0,00	nd	0,00	0	0,00	457	47,95	nd	0,00	457	7,06
Ovine et caprine	0	0,00	407	38,14	nd	0,00	nd	0,00	496	52,05	nd	0,00	903	13,94
Porcine	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	nd	0,00	nd	0,00	0	0,00
Chevaline	0	0,00	20	1,87	nd	0,00	nd	0,00	nd	0,00	20	0,57	40	0,62
Avicole	0	0,00	nd	0,00	nd	0,00	nd	0,00	nd	0,00	2555	73,40	2555	39,45
Divers	0	0,00	nd	0,00	nd	0,00	nd	0,00	nd	0,00	333	9,57	333	5,14
TOTAL	0	0,00	1 067	100,00	975	100,00	0	0,00	953	100	573	100,00	6 476	100,00

Source : Fiche d'enregistrement des producteurs agricoles. MAPAQ 2007

¹ : Production de lapins.

² : Cervidés, alpagas, bisons, visons reproducteurs et autres espèces.

6.2. Rendements agricoles

Le rendement des cultures provient des systèmes collectifs de La Financière agricole du Québec et il est défini selon les conditions climatiques locales. Les tableaux 10, 11 et 12 présentent les rendements de référence pour l'année 2008 de la zone d'étude. Le rendement de référence (ou prévu) pour l'année 2008 est établi à partir d'un historique de 10 à 15 ans de rendements réels moyens. Les rendements de La Financière agricole ne sont présentés ici qu'à titre indicatif et comportent seulement trois grandes catégories, soit les céréales et le maïs fourrager, le maïs-grain, ainsi que les fourrages et pâturages. Les cultures admissibles à l'assurance récolte, telles que les pommes de terre ou les fraises, ne sont pas présentées.

Les conditions climatiques locales du site à l'étude pour les cultures de céréales (blé, orge et avoine) et du maïs fourrager sont celles correspondant aux zones 7-08 et 7-10, de La Financière agricole. À la figure 2, on constate que le site à l'étude est principalement influencé par les conditions climatiques associées à la zone 7-10. La zone 7-08, quant à elle, est située à l'ouest du site à l'étude et couvre les municipalités de Saint-Isidore et de Mercier.

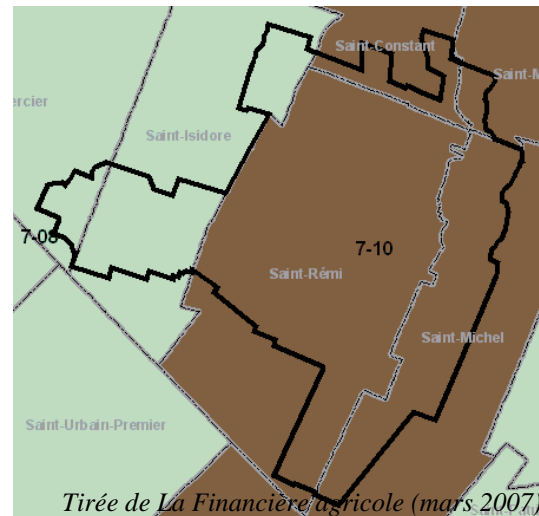


Figure 2. Zonage pour le rendement des céréales et du maïs fourrager.

Pour la culture du maïs-grain et du soya, le site à l'étude est couvert par deux zones du système collectif de La Financière agricole. Le site à l'étude correspond principalement à la zone 7-05. La zone 7-04 couvre le nord et nord-ouest du site à l'étude (figure 3).

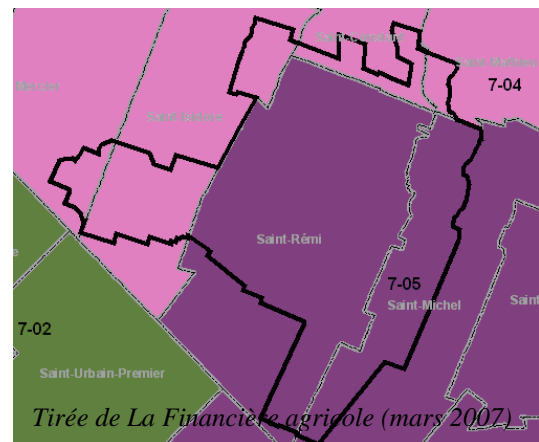


Figure 3. Zonage pour le rendement du maïs-grain

Pour les rendements des cultures de foin et de pâturage, La Financière agricole se réfère aux rendements obtenus sur des terres situées près de différentes stations météorologiques.

Ainsi, pour la zone d'étude, les rendements sont ceux principalement associés à la station météorologique de Sainte-Martine. Les rendements d'une petite section au nord-est de la zone d'étude sont associés à la station météorologique de Laprairie. Les valeurs de rendement pour les deux stations sont présentées au tableau 12.

Le rendement du foin prend en considération l'importance relative de chacune des fauches en termes de superficie et représente la quantité totale de foin sec et humide produite annuellement sur 1 hectare. Pour les pâturages, le rendement est basé sur les producteurs cultivant majoritairement des graminées.

Tableau 10. Rendement de référence des céréales et du maïs fourrager pour 2008

Culture	Rendement de référence (kg/ha)		
	Zone 7-08	Zone 7-10	Moyenne régionale (zone 7)
Avoine	2 861	2 241	2 522
Blé	3 432	2 810	3 217
Orge	3 433	2 594	3 104
Maïs fourrager	18 027	15 772	17 458

Source : Financière agricole, rendement de référence (Follic, 2008)

Tableau 11. Rendement de référence du maïs-grain pour 2008

Culture	Rendement de référence (kg/ha)		
	Zone 7-05	Zone 7-04	Moyenne régionale (zone 7)
Maïs-grain	7 785	8 119	8 201
Soya	2 466	2 436	2 567

Source : Financière agricole, rendement de référence (Follic, 2008)

Tableau 12. Rendement de référence du foin et du pâturage pour 2008

Culture	Rendement de référence (kg/ha)
Foin	6 119
pâturage	2 676

Source : Financière agricole, rendement de référence (Follic, 2008)

7. Conclusion

Le site à l'étude est principalement agricole. Les éléments sensibles sont la présence de sols organiques, de drainages souterrains et de systèmes d'irrigation. Pour le drainage souterrain, le respect du Cadre de référence d'Hydro-Québec évitera des complications futures. Les systèmes d'irrigation, doivent aussi être pris en considération lors de la mise en place d'un parc éolien.

PORTRAIT AGRICOLE

PARC ÉOLIEN MONTÉRÉGIE

Carte 1
Zonage agricole

Légende

Projet

○ Zone d'étude

Territoire

• Bâtiment

— Route principale

— Route secondaire

— Voie ferrée

— Ligne de transport électrique

— Pipeline

— Cours d'eau

■ Lac et rivière

□ Municipalité

□ MRC

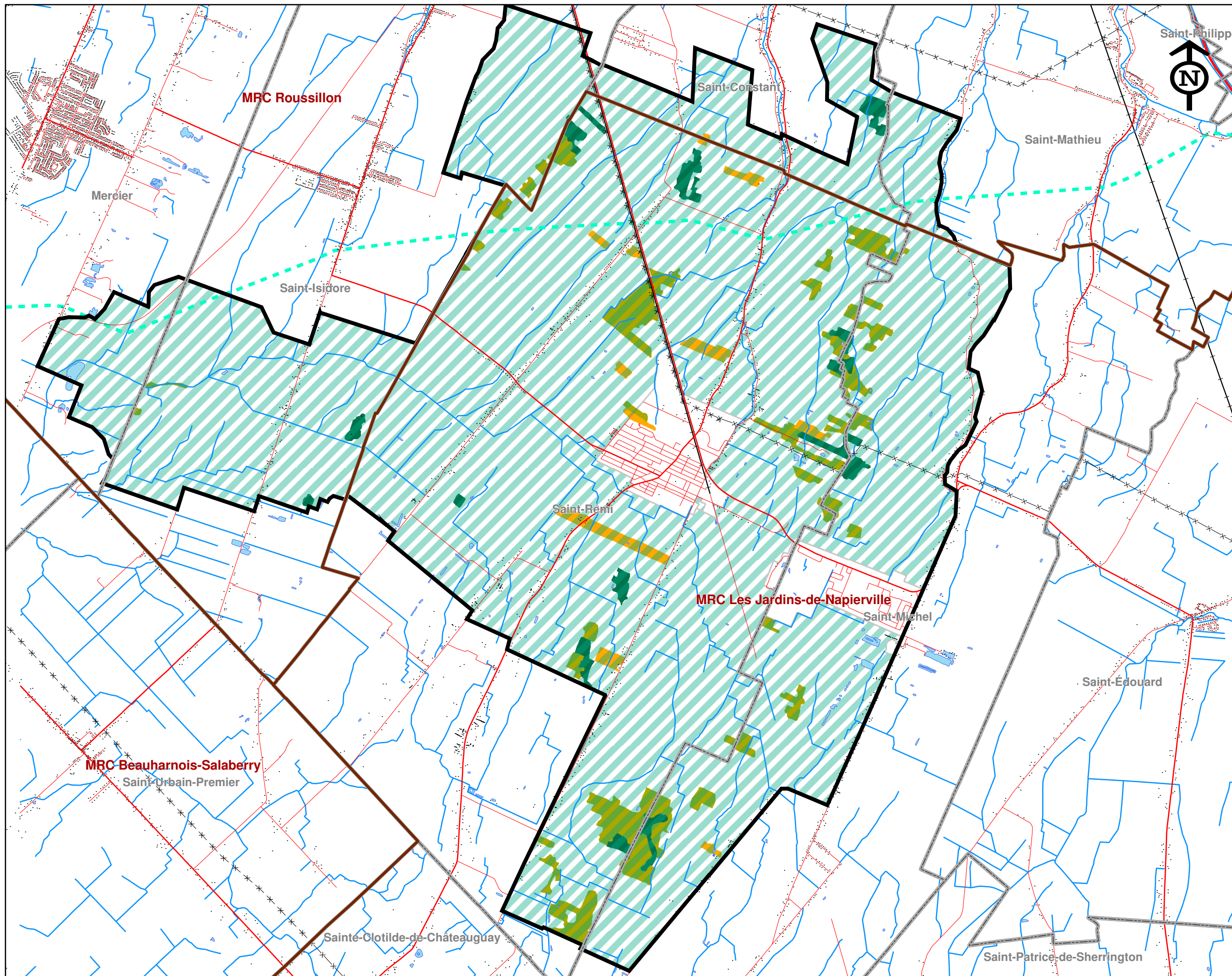
Description du territoire

■ Érablière (CPTAQ)

■ Zone forestière

■ Verger

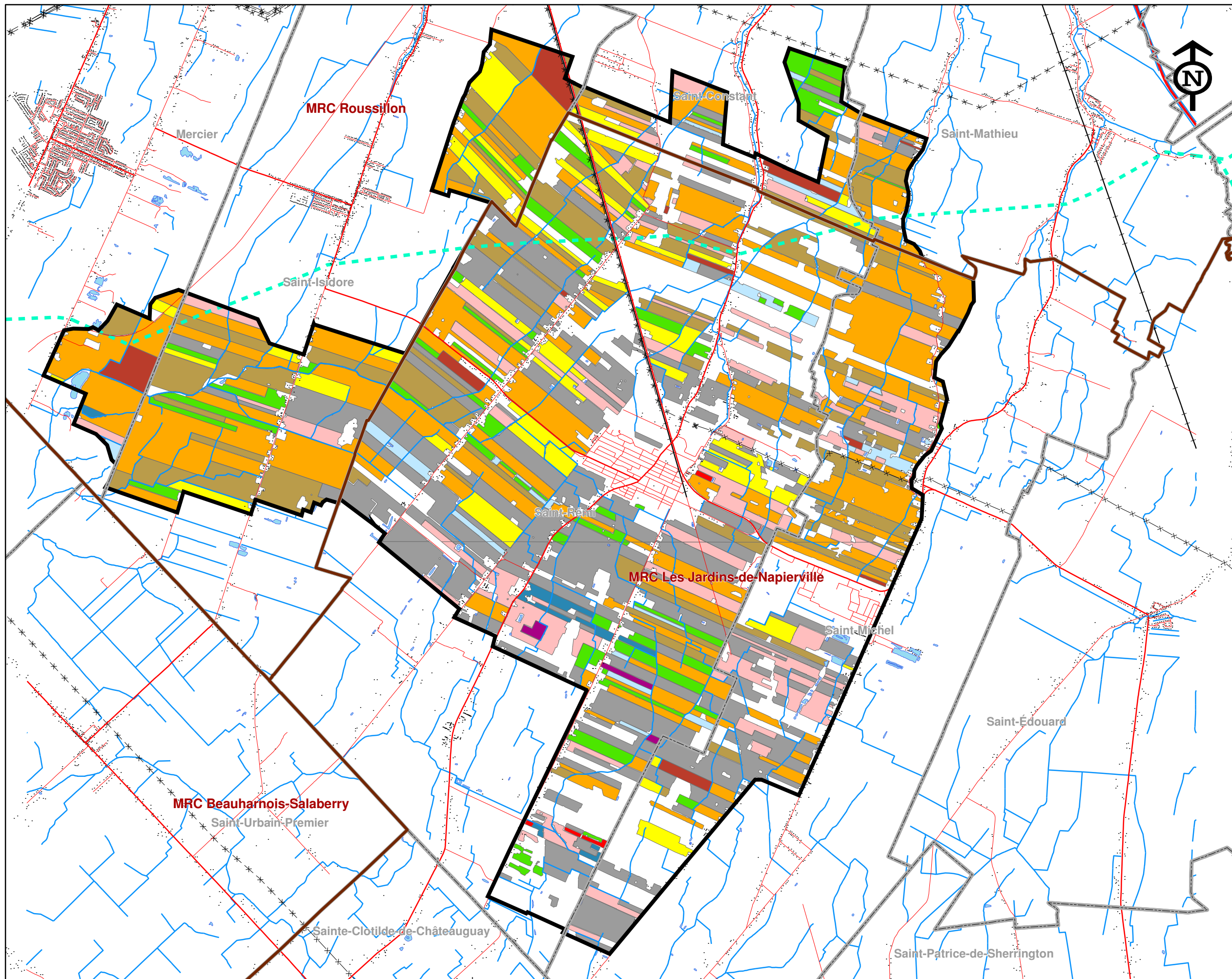
■ Zonage agricole (CPTAQ)



Projection NAD 83 MTM Zone 8

Sources : CPTAQ,
Gouvernement du Québec





Légende

Projet

Zone d'étude

Territoire

- Bâtiment
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Ligne de transport électrique
- Pipeline
- Cours d'eau
- Lac et rivière
- Municipalité
- MRC

Type de culture

- Autre céréale
- Avoine
- Blé
- Foin
- Maïs
- Maraîcher
- Culture mixte
- Non disponible
- Orge
- Petit fruit
- Soya



Projection NAD 1983 MTM Zone 8


PORTRAIT AGRICOLE

PARC ÉOLIEN MONTÉRÉGIE

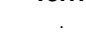


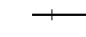
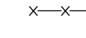





Carte 3
Potentiel des sols

Légende

Projet

 Zone d'étude


Territoire

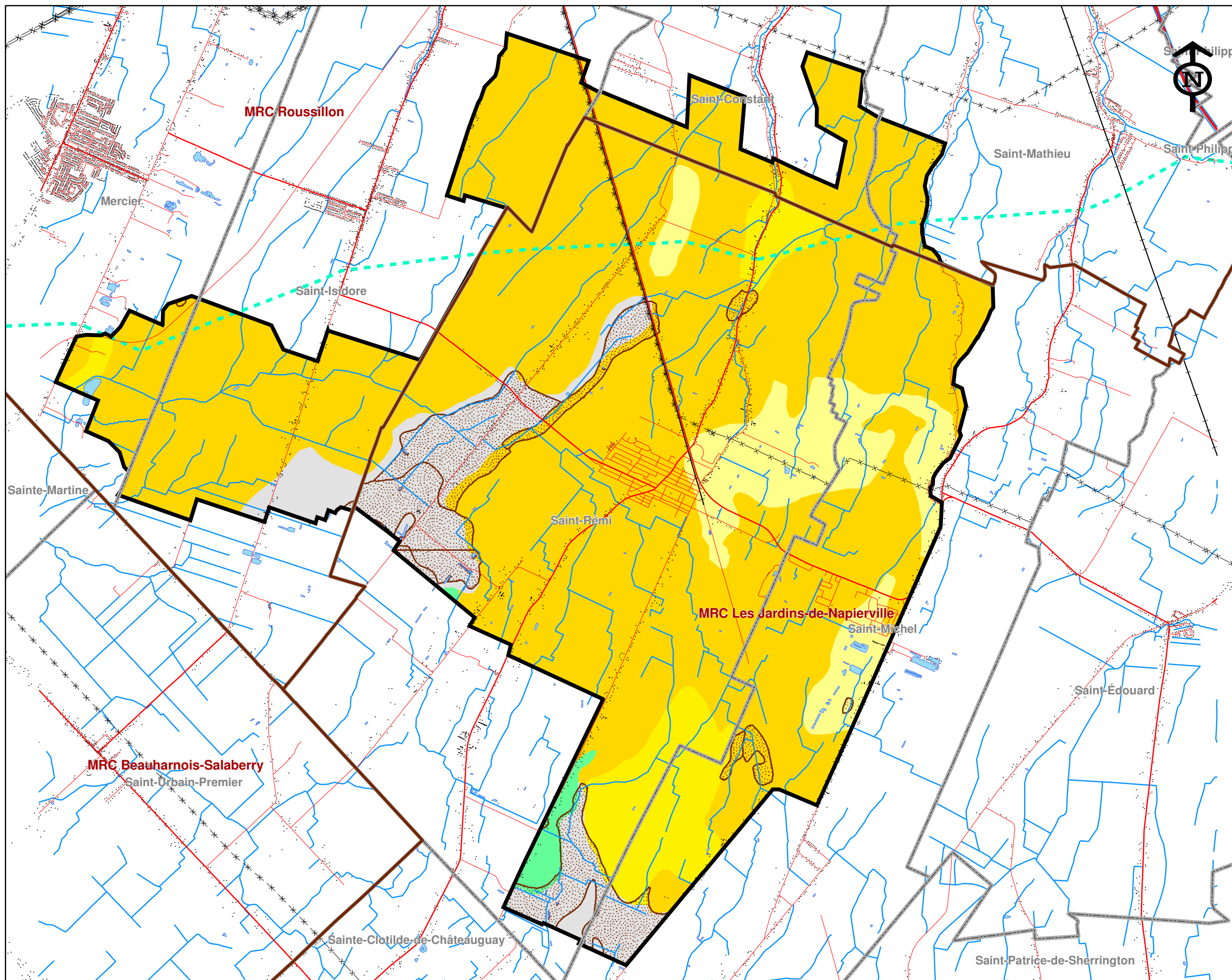
-  Bâtiment
-  Route principale
-  Route secondaire
-  Voie ferrée
-  Ligne de transport électrique
-  Pipeline
-  Cours d'eau
-  Lac et rivière
-  Municipalité
-  MRC

Classe des sols (ARDA)

-  Classe 2
-  Classe 3
-  Classe 4
-  Classe 5
-  Organique

Étude pédologique

 Sol organique



Projection NAD 1983 MTM Zone 8

Sources : ARDA, IRDA,
Gouvernement du Québec,

8. Bibliographie

- BEAULIEU, R., 2006. *L'approvisionnement en eau : Contraintes et perspectives*. Colloque sur l'irrigation : L'eau, source de qualité et de rendement, 13 p. [En ligne] consulté en août 2008 : http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Beaulieu_Robert.pdf
- BROUILLETTE, B., S. TALBOT, J. WALLWORK, E. ANDRIAMANJAY. 2002. Profil de la MRC des Jardins-de-Napierville. Direction régionale de la Montérégie-Ouest du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 49 p.
- BROUILLETTE¹, B., S. TALBOT, J. WALLWORK, E. ANDRIAMANJAY. 2002. Profil de la MRC de Roussillon. Direction régionale de la Montérégie-Ouest du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 45 p.
- CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2006. Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Montérégie, 98 p. [en ligne] <http://www.canardsquebec.ca>
- CÔTÉ, M.-J., LACHANCE, Y., LAMONTAGNE, C., NASTEV, M., PLAMONDON, R., ROY, N., 2006. Atlas du bassin versant de la rivière Châteauguay. Collaboration étroite avec la Commission géologique du Canada et l'Institut national de la recherche scientifique – Eau, Terre et Environnement. Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 64 p.
- FOLLIC, G., L. Bélanger. 2008. Rendements de référence 2008 en assurance récolte. Direction de la recherche et du développement La Financière agricole du Québec, 39 p.
- HYDRO-QUÉBEC, 2005, révisé en 2007. Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier, 65 p.
- INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA. 1972. Environnement Canada. Rapport n° 2 : classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole, 15 p. [En ligne] consulté en août 2008 : http://geogratis.cgdi.gc.ca/ITC/index_agriculture.html
- LAMONTAGNE, L., MARTIN, A., COSSETTE, J.-M. ET GRENON, L. 2000. Etude pédologique du comte de Laprairie (Québec). Centre de recherche et de développement sur les sols et les grandes cultures, Direction générale de la recherche, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Sainte-Foy (Québec). Bulletin d'extension n° 11. 356 pp. + 3 feuillets à l'échelle 1 : 20 000.
- LAPLANTE, L., A. ALARIE, J. E. THÉRIAULT. 1943. Étude pédologique du Comté de Napierville. Laboratoire des sols. Ministère de l'Agriculture, 3 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). 2006 Profil bioalimentaire de la Montérégie, 102 p.

SIMONEAU, M., 2007. État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Châteauguay : faits saillants 2001-2004. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-50193-0 (PDF), 16 p.

STATISTIQUE CANADA. Recensement 2006. [En ligne] consulté en septembre 2008 : http://geogratis.cgdi.gc.ca/ITC/index_agriculture.html

Communications personnelles :

Boursier, G. Les entreprises de drainage Sainte-Martine. 1156, Sainte-Martine, Mercier (Québec) J6R 2L1.

La Financière agricole du Québec. Recherche, vigie, géomatique et Internet. Direction des ressources informationnelles de La Financière agricole du Québec. Monsieur Jean-Francois Martineau, 1400, boul. de la Rive-Sud, Lévis (Québec) G6W 8K7

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Centre de services de Sainte-Marie. Monsieur Robert Beaulieu, 675, route Cameron, bureau 101, Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Centre de services de Sainte-Martine. Monsieur Louis-Claude Lavoie, 177, rue Saint-Joseph, local 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Centre de services de Sainte-Martine. Monsieur Georges Lamarre, 177, rue Saint-Joseph, local 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Centre de services de Saint-Rémi. Monsieur Paul-Émile Yelle, 118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Annexe 1

Détermination des catégories de production végétale pour de La Financière agricole Selon la base de données des cultures généralisées (BDCG)

Foin :	Foin, tourbe, pâturage, engrais vert ou sorgho
Maïs :	Maïs-grain, maïs sucré ou fourrager
Blé :	Blé de printemps ou blé d'automne
Orge :	Orge
Avoine :	Avoine
Soya :	Soya ou soya fourrager
Canola :	Canola
Autres céréales :	Foin de céréales, millet, seigle, triticale, épeautre ou sarrasin
Maraîcher :	Légumes
Petits fruits :	Fraises, framboises, bleuets
Cultures mixtes :	Parcelles partagées entre plusieurs cultures sans que l'une d'entre elles ne soit majoritaire
Non disponible :	Aucune culture déclarée ou surface non assurée

Annexe 2

Détermination des catégories de production végétale et de production animale.

Selon les fiches d'enregistrement des producteurs agricoles.

Production végétale

1. Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains

Avoine
Blé pour alimentation animale
Blé pour alimentation humaine
Canola
Céréales mélangées
Haricot sec
Lin
Maïs-grain (sauf maïs sucré)
Orge brassicole
Orge fourragère
Pois sec
Sarrasin
Seigle
Soya
Autres

2. Cultures abritées

Plants de légumes en caisse pour jardins
Plants de légumes en caisse pour plein champ
Fleurs annuelles en caisse et jardinières
Plantes vivaces
Roses coupées
Autres fleurs coupées
Potées fleuries
Plantes vertes
Concombres
Piments
Laitue
Tomates
Fines herbes
Plants forestiers
Autres

3. Fourrages récoltés

Prairie (foin)
Maïs d'ensilage ou fourrager
Autres cultures d'ensilage ou fourragères

4. Fruits

Bleuets corymbes ou géants
Bleuets nains
Canneberges
Cantaloups
Fraises conventionnelles
Fraises d'automne
Fraises à haute densité

Framboises
Framboises d'automne
Melons
Vignes
Pommiers nains
Pommiers semi-nains
Pommiers standard
Poiriers
Pruniers
Autres

5. Horticulture ornementale plein champ

Arbres de Noël
Pépinières de plants forestiers
Arbustes
Rosiers
Plantes vivaces
Arbres feuillus
Gazon
Conifères
Autres

6. Horticulture ornementale en conteneur

Arbres feuillus
Arbustes
Conifères
Plants forestiers
Plantes vivaces
Rosiers

7. Légumes frais

Ail
Aubergines
Brocolis
Céleris
Cerises de terre
Choux-fleurs
Choux chinois
Concombres
Échalottes françaises
Fines herbes
Haricots
Maïs sucré
Navets
Oignons espagnols
Panais

Poireaux
Poivrons
Pommes de terre de semence
Radis à cello
Rutabagas
Zucchinis

8. Légumes de transformation

Aubergines
Betteraves
Brocolis
Carottes
Céleris
Choux
Choux-fleurs
Choux de Bruxelles
Citrouilles
Concombres
Courges
Gourganes
Haricots
Laitues

Maïs sucrés
Oignons
Piments forts
Poireaux
Pois
Poivrons
Pommes de terre
Tomates
Zucchinis
Autres

9. Pâturage

Pâturages améliorés, cultivés
Pâturages naturels

10. Non cultivées

Terres en friche
Boisés et plantations forestières
Autres

Production animale

1. Aquiculture

Truites
Saumons
Autres

2. Bovin de boucherie

Vaches
Taures
Veaux d'embouche
Taureaux
Bovins de semi-finition
Bovins de finition

3. Bovin laitier

Vaches
Taures
Génisses
Petits veaux laitiers
Taureaux

4. Chevaux

Juments – Selle
Juments – Trait
Juments - Course
Mâles – Selle
Mâles – Trait
Mâles – Course
Poulains et pouliches
Hongres

5. Ovins

Brebis de boucherie
Brebis laitières
Agnelles
Béliers
Agneaux de lait
Agneaux légers
Agneaux lourds

6. Porc

Naisseurs avec pouponnière
Naisseurs sans pouponnière
Pouponnière seule
Finiisseur avec pouponnière
Finiisseur sans pouponnière
Naisseurs-finiisseurs avec pouponnière
Naisseurs-finiisseurs sans pouponnière

7. Veaux lourds

Veaux de lait
Veaux de grain

8. Volailles (poule, dindon)

Poules (œufs de consommation)
Poules (œufs d'incubation)
Gros poulets
Poulets à griller
Poulettes (œufs de consommation)
Dindons de reproduction
Dindons à griller
Dindons lourds

9. Volailles (autres)

Canards
Faisans
Cailles
Pintades
Émeus
Émeus d'élevage
Émeus juvéniles
Autruches
Autruches d'élevage
Autruches juvéniles

10. Autres productions

Chèvres
Lapis
Divers
Cervidés
Autres



Siège social

*106, rue Industrielle
New Richmond (Québec) G0C 2B0
Téléphone : 418 392.5088
Courriel : info@activaenviro.ca*

Succursale

*158, avenue Belzile, bureau 201
Rimouski (Québec) G5L 3E4
Téléphone : 418 723.1388
Télécopieur : 418 725.7995*

Sans frais : 1 866 392.5088 • Télécopieur : 418 392.5080



www.activaenviro.ca

